

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU — PAYS GRENADEOIS —

Artassenx - Bascons - Bordères et Lamensans - Castanet - Cazères sur l'Adour - Grenade sur l'Adour
Larrivière Saint Savin - Le Vignau - Lussagnet - Maurrin - Saint Maurice sur Adour

Envoyé en préfecture le 23/01/2026

Reçu en préfecture le 23/01/2026

Publié le 23/01/2026

ID : 040-244000824-20260119-B2026_01-DE



DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU PAYS GRENADEOIS

B2026-01

L'an deux mille vingt-six, le 19 janvier à 8h30, le Bureau Communautaire dûment convoqué s'est réuni à la salle du conseil communautaire sous la Présidence de M. Jean-Luc LAFENÊTRE, Président.

Membres en exercice	11
Quorum	6
Présents	9
Votants	9
Pour	9
Contre	0
Abstention	0
Date de la convocation :	Le 13 janvier 2025

Etaient présents à l'ouverture de la séance

BRÉTHOUS Jean-Pierre - DAUGA Patrick - DELEPAU Jean-François - DUCLAVÉ Jean-Michel - HEBRAUD Eliane - LAFENÊTRE Jean-Luc - LAFITE Jean-Claude - LARROSE Christophe - OGÉ Philippe - RAULIN Nicolas

Absents, excusés : LACOUTURE Odile - LALANNE Evelyne

OBJET : CULTURE – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ACTIONS CULTURELLES – PROGRAMME MEDIATHEQUE

Monsieur le Président présente la demande de financement déposée en matière d'actions culturelles sur le territoire :

STRUCTURE	Médiathèque de Bascons
INTITULÉ	Spectacle de Noël « ce que l'hiver nous murmure »
DATE	20/12/2025
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none">- Soutenir l'accès à la culture pour tous- Valoriser la médiathèque : faire connaître la structure et renforcer son rôle de lieu de vie au sein du village- Offrir des moments de convivialité et de partage aux usagers
DESCRIPTIF	Organisation d'une après-midi familiale autour du spectacle de la Compagnie du Miel Noir (Seignosse) « ce que l'hiver nous murmure ». Le spectacle sera précédé par un gouter organisé par la médiathèque. Après-midi ouvert à tous, gratuit.
BUDGET ÉLIGIBLE (sur présentation des devis HT)	910.40 €
SUBVENTION POSSIBLE	455.20 €
SUBVENTION PROPOSÉE PAR LA COMMISSION	455.20 €

CONSIDÉRANT le règlement en matière de subvention aux actions culturelles

CONSIDÉRANT l'avis de la commission Culture en date du 4 décembre 2025 qui s'est prononcée sur le caractère d'intérêt général de cette action.

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

Article 1 : Décide d'attribuer l'aide financière ci-après :

- Médiathèque de Bascons : 455,20€

Article 2 : Autorise Monsieur le Président à signer la convention correspondante et à effectuer toute démarche s'y rapportant.

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le TA de Pau dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de son affichage et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département, étant précisé que ce recours peut s'opérer par le biais d'un envoi courrier, d'un dépôt sur place ou du Télérecours – www.telerecours.fr

Fait et délibéré les Jour, Mois et An que dessus
Le 20 janvier 2026
Le Président de la Communauté de Communes
Jean-Luc LAFENÊTRE

